MÉDECINE
SORBONNE
UNIVERSITÉ

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 27 mai 2013portant création du Diplôme Universitaire CONTRACEPTION ET PREVENTION EN GYNECOLOGIE POUR LES SAGES FEMMES

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 2 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2018/2019, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire CONTRACEPTION ET PREVENTION EN GYNECOLOGIE POUR LES SAGES FEMMES

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur NIZARD Jacky (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur NAOURI Michèle (PU/PH)

Professeur IGHIL Julien (PU/PH)

Professeur BIL Nathalie (PU/PH)

Professeur PAGES Adèle (PU/PH)

Professeur CHOISI Alice (PU/PH)

Professeur DUTRIAUX Nicolas (PU/PH)

Professeur FRATI Albane (PU/PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 15 avril 2019

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université

Bruno RIOU